Le mois

Chronique de la crise libérale (3)

ANDRÉ JAKKALS

Tristes jeux de rôles politiques en ce début de printemps. Poursuivant dans la ligne de com' choisie quelques mois plus tôt, le PS, par la voix de son président Elio Di Rupo, continue d'associer systématiquement le nom commun « crise » et le qualificatif « libéral ». La ficelle, grosse comme un câble de téléphérique, n'a d'autre fin que de cacher le débat crucial sur l'avenir du financement des fonctions collectives et sur les responsabilités de chacun dans la nouvelle traversée du désert budgétaire qui s'annonce pour les prochaines décennies. Le rapport du Conseil supérieur des Finances publié en mars ne laisse pourtant aucune équivoque. La dégradation de la situation des finances publiques belges n'est pas seulement imputable à la crise. En sa page 8, ce rapport affirme tout simplement que « sur la base des informations actuellement disponibles, on peut évaluer pour 2008 à 1,7 % de PIB environ le déficit public *structurel* enregistré, soit largement plus que ce qui était encore récemment estimé ». Et le Conseil supérieur ajoute tout aussi clairement que « ce déficit structurel ne trouve pas son origine dans la crise actuelle ». Autrement dit, la responsabilité des partis qui se sont succédé au gouvernement fédéral depuis 1999 est clairement engagée et singulièrement celle des partis socialistes et libéraux qui ont eu la haute main sur le budget, la sécurité sociale et les finances et qui ont négligé de réduire davantage l'endettement public quand c'était relativement plus facile, à savoir en période de croissance et de baisse des taux d'intérêts. Et donc si crise budgétaire il y a, la responsabilité n'en incombe pas aux seuls partis libéraux, mais à tous ceux qui ont contribué à une politique fondée essentiellement sur l'encouragement de la consommation, souvent au détriment de l'investissement dans les fonctions collectives et en multipliant les opérations « one shot » (vente des bijoux de famille ou en langage politiquement correct, valorisation des actifs de l'État). Pour la seule année 2009, l'impact de la crise dite financière sur les finances publiques peut, lui, être estimé, sur une base annuelle à 0,15 % du PIB, soit à 500 millions d'euros, c'est-à-dire le coût des charges d'intérêt que l'État belge va devoir payer sur les 20 milliards d'euros qu'il a empruntés pour sauver les banques. Mais il faudra bien sûr y ajouter l'impact de la baisse de la croissance sur l'ensemble des recettes et des dépenses des pouvoirs publics.

Le mythe de la relance par la consommation

On pourrait espérer que la campagne électorale en cours finisse par porter sur la manière dont les partis en place aussi bien au niveau fédéral que régional vont agir rapidement pour éviter le retour de l'effet boule de neige budgétaire (quand la hausse des taux d'intérêts et de la charge de la dette autoalimente la croissance de la dette publique). Mais jusqu'à présent, il semble que tout soit mis en place pour escamoter ce débat crucial. L'opportunité d'un plan dit

de relance a permis aux partis de continuer à se livrer à une surenchère de promesses. Le MR a tenté de flatter son électorat en faisant miroiter une TVA à 6 % dans la restauration qui coûterait 500 millions, sans garantie d'impact réel sur la réduction du travail au noir dans l'Horeca. Le PS n'est pas en reste et s'accroche à sa revendication tout aussi démagogique qu'inefficace d'une baisse de la TVA sur la facture de gaz et d'électricité. Quant aux partis flamands, ils réaffirment tous en chœur qu'il ne saurait être question d'un renforcement de la fiscalité. De même, du côté de la droite flamande, la tendance est-elle à refuser toute nouvelle contribution de la Flandre en l'absence de nouveaux transferts de compétences, à la différence du gouvernement wallon et de la Communauté française qui ont fait savoir par la bouche de leur ministre-président Rudy Demotte qu'ils étaient prêts à contribuer à l'effort collectif… Pourtant, les deux entités fédérées francophones risquent dans les prochaines années de subir, elles aussi, de plein fouet l'impact de la baisse de la croissance économique qui va contribuer à réduire les moyens financiers qui servent notamment à financer tout le secteur non marchand.

Décroissants et non-marchand sous-financé

Mais ce n'est pas la question de ce lien complexe — pas seulement économique et budgétaire — entre le marchand et le non-marchand, mais celle de la décroissance qui a émergé ces dernières semaines dans l'espace public francophone. Le 22 mars, pas moins de neuf cents personnes se sont ainsi retrouvées à l'ULB pour participer à une journée de réflexion organisée par l'ADOC (association des objecteurs de croissance) fraîchement créée en Belgique francophone. Les médias y ont fait beaucoup d'échos, indiquant que l'interrogation radicale du mouvement de la décroissance sur les impasses de notre système économique commençait à intéresser le grand public, bien au-delà des petits cercles d'alternatifs auxquels elle était jusqu'ici circonscrite. On y a entendu beaucoup de critiques (pas toujours très neuves) sur la société de consommation. Il y a été question de fonder un mouvement politique, sans trancher encore la question d'une participation éventuelle aux élections. Mais fondamentalement, il semble qu'il y ait encore beaucoup de pain sur la planche pour faire en sorte que les modes de vie sobres en empreinte écologique soient généralisés à des couches de plus en plus larges de la population.

Tout autant que par des changements individuels, cela passera par la mise en œuvre de politiques globales et donc, par les institutions démocratiques et les partis, que le mouvement des objecteurs de croissance considère comme étant « otages de la croissance ».

L'interpellation s'adresse de manière aiguë à Écolo. En cas de nouvelles participations gouvernementales à la Région wallonne et à la Communauté française, les Verts, que les sondages annoncent comme les grands gagnants du scrutin du 7 juin, auront donc fort à faire pour faire le lien entre les enjeux soulevés par les objecteurs de croissance et leurs nouveaux électeurs qui ne seront pas nécessairement tous prêts à soutenir jusqu'au bout les indispensables mesures de reconversion écologique de notre économie ainsi que les réformes sociales qui devront les accompagner. ■

La coopération au développement belge rationalise et ne connaît pas (encore) la crise

PIERRE COOPMAN ET EMMANUEL DE LOEUL

Dans son édition de janvier-février, *Dimension 3*, le magazine de la direction générale de la Coopération au développement (DGCD), écrit « que le budget de l'aide au développement est mis sous pression ». Il s'agirait déjà d'une des conséquences de la crise, alors que, ces dernières années, la plupart des pays donateurs avaient promis de consacrer davantage

de moyens financiers (0,7 % de leur PIB) à la solidarité Nord-Sud.

Dans *Le Soir* du 26 février, la Croix-Rouge révélait avoir constaté un recul de ses dons de 15 % en décembre. Les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) ne seront pas atteints à l'horizon 2015… Les constats pessimistes s'accumulent, mais la déclaration de Paris, adoptée en 2005 par les États membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), viendrait-elle à point pour sauver la mise ?

L'eurodéputé socialiste belge, Alain Hutchinson, membre de la commission Développement du Parlement européen, croit que « la déclaration de Paris s'inscrit dans une volonté de faire mieux avec ce que l'on a[1] ». Elle repose sur cinq piliers (appropriation, alignement, harmonisation, gestion axée sur les résultats et responsabilité mutuelle). Elle constituait, aux premières heures, en 2005, un pacte entre plusieurs États pauvres et les grands bailleurs de fonds : les institutions internationales, les États riches et la « nouvelle grande puissance du développement », autrement nommée la Fondation Bill and Melinda Gates (dont le budget s'élève à 3,8 milliards de dollars en 2009)…

En 2008, au Ghana, à la veille du Forum de haut niveau d'Accra sur l'efficacité de l'aide, les grands donateurs des pays du Nord et les gouvernements des pays en développement ont décidé de convier des organisations de la société civile à participer aux débats. Dans la foulée, pour assurer une meilleure application des principes de la déclaration de Paris, le ministre belge de la Coopération au développement, Charles Michel, a lancé une série de concertations avec les organisations non gouvernementales (ONG) subventionnées par son ministère. À l'heure de terminer cet article, les ONG belges préparent leur réponse à la « Proposition de pacte entre le ministre de la Coopération au développement et les ONG » : un document de cinq pages soumis à la mi-février 2009 par Charles Michel aux représentants ONG.

Au départ de cette concertation toujours en cours, le ministre s'est appuyé sur les conclusions, en 2005, de l'évaluation par les pairs du Comité de l'aide au développement (CAD) de l'OCDE. Charles Michel en reprend un des points importants : les ONG belges auraient tendance à fragmenter leur aide et à disperser leur présence dans le monde. En conséquence, le ministre leur propose « de limiter leurs interventions à dix pays et d'assurer dans chacun d'eux un budget minimum de 500 000 euros ». L'objectif est ambitieux pour ne pas dire inaccessible à la majorité des ONG. D'autant plus qu'il leur est également proposé d'augmenter leur apport en fonds propres — qui leur donne accès au cofinancement — de 20 à 30 %. Théoriquement, une telle hausse de quote-part devrait être avalisée au terme d'une procédure législative…

L'esprit de l'associatif ?

Les faits et les chiffres parlent d'eux-mêmes : « Des cinquante-huit ONG ayant reçu l'agrément programme, trente-sept sont actives dans le Sud […] Parmi ces dernières, dix-neuf sont présentes dans plus de six pays, dont dix dans plus de dix pays et cinq dans plus de quinze pays. Le budget moyen par ONG par pays est de 1 079 400 euros pour trois ans, soit 360 000 euros par pays par an par ONG. Pour onze ONG ce budget est inférieur à 250 000 euros et descend pour certaines à moins de 50 000 euros. De plus, il est souvent divisé entre plusieurs partenaires dans un même pays. »

Le pacte proposé par Charles Michel pourrait-il pousser à la formation de « clusters », autrement dit de « super ONG » ? Certains le craignent. Dans un compte rendu de l'Acodev (la Fédération des associations de coopération au développement, comptant nonante ONG membres : francophones, bilingues et germanophones), l'on peut lire que « la dynamique associative doit être préser-

1 Charles Michel, « Alain Hutchinson : les bonnes intentions se succèdent », *Défis Sud*, février-mars 2009.

vée », au risque de la voir « s'exprimer autrement et pas forcément dans un sens qui capitalise les acquis de quarante ans de coopération et de solidarité internationale ». Interviewé par la revue *Défis Sud*, Charles Michel répond qu'il ouvre au contraire la voie vers un véritable renforcement associatif : « Si les ONG passent à 30 % de fonds propres, ça voudra dire qu'elles ont vis-à-vis des autorités une liberté et une force de proposition beaucoup plus importantes et une légitimité beaucoup plus forte, parce qu'elles se fondent sur un plus grand soutien de la société civile belge. Ensuite, je pense qu'il faut être enthousiaste par rapport aux 500 000 euros, car lorsqu'on fait le décompte des frais de fonctionnement et que l'on constate quelle est la part qui va vraiment à l'amélioration des conditions de vie, à la concrétisation d'un projet, l'on se dit que 500 000 euros sont nécessaires en termes de rapport qualité-prix et d'effectivité de l'aide […] la dynamique des 500 000 euros, n'est-ce pas quelque chose qui devrait aller dans le sens souhaité par les ONG ? […] », s'interroge le ministre[2].

Sans doute, mais derrière la volonté de rationalisation de l'aide, l'on devine un conflit idéologique d'arrière-garde, que Charles Michel évoque malgré lui lorsqu'il « convie les ONG à être aussi progressistes que leurs discours ». À la revue *Défis Sud,* il dira qu'il perçoit des « motivations politiciennes » chez certains de ses interlocuteurs ONG, les invitant plutôt à se concentrer sur leur travail d'amélioration des conditions de vie des populations du Sud… Un point qui provoque également la méfiance des ONG réside dans l'appel du ministre à mettre en œuvre le principe d'alignement contenu dans la déclaration de Paris, qui consiste « à intégrer tous les programmes d'aide sur les stratégies nationales et à appuyer au maximum les institutions des pays partenaires ». Cela présage-t-il d'un alignement à venir des interventions des ONG belges sur la liste des dix-huit pays partenaires de l'aide bilatérale ? Ainsi, l'objectif proposé serait de « viser 85 % du budget des ONG à affecter dans les pays partenaires ».

L'aide plus efficace là où elle risque d'être inefficace ?

Le principe de l'alignement postule que l'aide au développement a plus d'impact dans un environnement institutionnel favorable. L'économiste et statisticien français Jean-David Naudet qualifie ce principe de trivial : « Plus on est dans un endroit où les politiques sont maîtrisées, plus l'aide va être efficace. Mais cette évidence laisse le problème intact, car c'est bien là où l'environnement institutionnel est le moins favorable que l'aide a le plus de raisons d'être[3]. »

Le rôle de la coopération indirecte est-il dès lors d'aller explorer des lieux et des contextes où les principes d'alignement ne peuvent pas fonctionner ? Quelques ONG belges sont actives dans pas moins de trente pays. Leur présence dans certaines contrées ne tient pas toujours de la vision éclairée, mais s'apparente parfois à de vieilles solidarités romantiques ou politiques, à des liens postcoloniaux, si pas au maintien de réseaux qui, comme dans tout groupe social organisé, sont liés aux préférences des individualités qui « comptent » au sein de leur ONG.

Nonobstant, le pacte proposé par le ministre Charles Michel comporte bien, entre les lignes, le risque de voir saper à la base la liberté des associations d'être subventionnées pour des solidarités internationales nouvelles ou orphelines, dans des régions non agrégées par les autorités publiques belges. Jean-David Naudet affirme « qu'il faut trouver le juste milieu entre le système défendu par la déclaration de Paris, qui a ses défauts, et l'alternative complète qui voudrait que chaque bailleur intervienne auprès de ses bénéficiaires avec ses méthodes, sans cohérence, sans appropriation. Dans certains pays pauvres, les intervenants extérieurs sont par-

2 Charles Michel, « Améliorer le rapport qualité-prix », *Défis Sud,* février-mars 2009.

3 Jean-David Naudet, « L'aide plus nécessaire là où elle a plus de risques d'être inefficace ? », *Défis Sud,* février-mars 2009.

tout, chacun avec sa marotte, son idée fixe, son partenaire villageois, etc. » Sans pour autant revenir à l'éparpillement des actions de lutte contre la pauvreté et à des pratiques humanitaires éculées, les solidarités futures ne commencent-elles pas au fil d'actions minimalistes qui, à défaut d'être toujours visionnaires, méritent un appui public ? Certes, la majorité de ces initiatives peuvent s'avérer vaines, mais il reste à prouver que les petits projets de solidarité sans lendemain font plus de tort aux pauvres que les dérégulations macro-économiques. Le tâtonnement et l'échec ne font-ils pas intrinsèquement partie de l'esprit de la solidarité ? Nos autorités publiques vont-elles passer par pertes et profits cette dimension importante de la démocratie et de l'initiative citoyenne ? ■

Le 11 mars 2009

L'état des partis

MR : le risque de l'isolement

PAUL WYNANTS

Le 11 octobre 2004, Didier Reynders prend la direction d'un Mouvement réformateur renvoyé dans l'opposition en Région wallonne, en Région de Bruxelles-Capitale et en Communauté française. Le 19 octobre 2008, il est réélu à la présidence, à 90,8 % des suffrages exprimés. Comme ses prédécesseurs Jean Gol et Louis Michel, il dirige sa formation avec une grande autorité. Il ne s'appuie ni sur un courant ni sur un clan, mais sur une garde rapprochée de quelques fidèles, qu'il informe de ses desseins tactiques. Au cours des dernières années, il ne réunit guère le bureau exécutif et le conseil du parti, mais il convoque souvent l'intergroupe parlementaire, qui fait office d'organe de ratification.

À certains égards, le bilan présidentiel de Reynders peut sembler positif. Les résultats engrangés lors des élections communales et provinciales du 8 octobre 2006 sont encourageants : le MR obtient environ 70 000 voix de plus qu'en 2000 ; il est associé au pouvoir dans quatre provinces wallonnes sur cinq ; il entre dans des majorités municipales à Charleroi, La Louvière, Huy, Verviers et Amay ; premier parti dans les dix-neuf communes bruxelloises, il est associé à quatorze collèges et y compte neuf bourgmestres.

Alors que les sondages intermédiaires semblent défavorables, les élections législatives fédérales du 10 juin 2007 débouchent sur un nouveau succès : 31,2 % des voix en Wallonie, 32 % dans les cantons bruxellois. Pour la première fois, le MR vient en tête non seulement en Communauté française et en Région bruxelloise, mais également en Wallonie, où il supplante le PS. Reynders affirme avoir gagné son pari, en « déplaçant le centre de gravité de la vie politique francophone ».

Le président réformateur peut mettre d'autres réalisations à son actif. En janvier 2005, le Centre d'études Jean Gol a pris le relais de son prédécesseur, dissous en 2001. Sous la conduite de Hervé Hasquin, puis d'Arthur Bodson, il fait preuve d'une incontestable vitalité. Le parti déploie de gros efforts en matière de communication, qu'il veut percutante et incisive. Après avoir été un des premiers à se doter d'un site Internet en Belgique francophone, il innove, en février 2007, en lançant une télévision en ligne, entièrement prise en charge par ses soins : MRTV. Quelques mois auparavant, en juillet 2006, il a déplacé son siège de la rue de Naples vers l'avenue de la Toison d'Or. L'aménagement de ce bâtiment témoigne à nouveau d'un souci d'efficience en termes de communication. C'est là un domaine dans lequel le MR a plusieurs longueurs d'avance sur ses concurrents.

Une stratégie politique problématique

La stratégie politique des réformateurs pose davantage question. Dans la longue durée, le libéralisme francophone s'est étendu par des opé-

rations successives d'élargissement. Agrégeant divers segments d'un spectre politique en recomposition, il s'est progressivement réaligné en fonction de la dynamique des clivages. Ainsi, à partir de 1959-1961, il a été le seul courant traditionnel à réussir pleinement son passage au pluralisme idéologique, au point d'être aujourd'hui le premier choix dans l'électorat catholique. Au plan communautaire, il a abandonné sa posture unitariste pour se rallier au fédéralisme, absorbant l'aile centriste du Rassemblement wallon (1977), avant de se fédérer au FDF (1993). Les tentatives entreprises pour attirer le PSC, puis le CDH, dans l'orbite libérale n'ont pas été couronnées de succès, même si le Mouvement des citoyens pour le changement (MCC) de Gérard Deprez (1998) et la mouvance Fournaux (2003-2004) ont finalement rejoint le MR. Il semble que l'on assiste à l'épuisement de la stratégie d'expansion par fusions et absorptions.

La création par Rudy Aernoudt de LiDé (Libéral Démocrate) pose, en tout cas, un sérieux problème à Reynders en février 2009. Soit le Liégeois laisse la nouvelle formation s'implanter sur la droite de l'échiquier, au risque de perdre des électeurs à la marge, soit il fait place à l'ancien chef de cabinet de Fientje Moerman et de Serge Kubla, donnant au MR les apparences d'un parti attrape-tout. Après avoir opté pour le premier scénario, Reynders doit faire marche arrière sous la pression du FDF, du MCC et de certains libéraux, qui redoutent une « berlusconisation » du mouvement. En fin de compte, la seule possibilité de croissance, pour ce dernier, réside dans la conquête du corps électoral, afin de devenir le maître du jeu en Wallonie et à Bruxelles. Pareille stratégie affecte nécessairement les relations avec les autres partis francophones, en particulier le PS et le CDH.

Dans le gouvernement Verhofstadt II (2003-2007), les libéraux s'allient aux socialistes pour former une « coalition contre-nature » (Laurette Onkelinx), imposée par l'arithmétique électorale. Les ministres MR se concentrent sur leur *core business* (réforme fiscale, défense des indépendants, sécurité), tout en croisant régulièrement le fer avec leurs partenaires. Craignant d'être écartée du pouvoir fédéral en 2007, la direction des réformateurs substitue l'offensive à la défensive. Dès l'automne 2005, elle attaque férocement le PS, de plus en plus englué dans les « affaires » (logement social, Charleroi). Galvanisé par la victoire de Nicolas Sarkozy à l'élection présidentielle française du 6 mai 2007, le MR s'efforce de bipolariser la vie politique, en se posant comme seule alternative au PS. Cette stratégie de confrontation est poussée très loin : le parti d'Elio Di Rupo est présenté comme l'incarnation de tous les maux wallons, le champion du clientélisme et de l'assistanat, voire la formation sociale-démocrate « la plus archaïque d'Europe ». Agressés, les socialistes répliquent sur le même ton. La campagne électorale de 2007 vole bas.

Le MR ne ménage pas davantage le CDH. Qualifié d'« inexistant » ou de « Petit Poucet », ce dernier est d'abord traité avec mépris. Lorsque les négociations gouvernementales menées par Yves Leterme tournent à l'aigre, c'est la « servilité » des démocrates humanistes qui est dans la ligne de mire : « scotché aux partenaires socialistes », leur parti ne serait qu'un « pléonasme du PS » (Serge Kubla).

Si elle est électoralement payante, cette ligne dure a eu et pourrait avoir des conséquences préjudiciables pour le MR. Tout d'abord, ce dernier ne parvient pas à transformer son succès du 10 juin 2007 en victoire politique. Au lieu de participer à une coalition dite « orange bleue », soit une quadripartite de centre-droit, il lui faut s'accommoder d'une pentapartite asymétrique, avec une association des trois partis traditionnels francophones qu'il ne souhaitait pas. Le retour au pouvoir des socialistes wallons et bruxellois, que le MR voulait à toute force écarter, est une pilule particulièrement amère à avaler. De surcroît, le 16 rue de la Loi, que la « famille » libérale aurait pu revendiquer pour Reynders, échappe à celui-ci. Ensuite, à force de jouer son parti seul contre tous, le président libéral dété-

riore durablement les relations avec le PS et le CDH. Il met à mal tout le travail réalisé, depuis 1997, par Louis Michel pour sortir les réformateurs de leur isolement. De la sorte, il risque de marginaliser sa formation, à l'instar de Jean Gol entre 1987 et 1995. Enfin, les socialistes, ulcérés par cette « stratégie de la terre brûlée » (Di Rupo), rendent coup pour coup : ils tirent argument de la crise pour dénoncer le modèle libéral, pointent la désorganisation du ministère des Finances et laissent entendre que le dossier Fortis n'a pas été géré au mieux.

Tensions internes

Le MR ne sera pas épargné par ses concurrents, durant les prochains mois. Il devra serrer les rangs pour se ranger en ordre de bataille. Or, il n'est pas à l'abri de tiraillements internes. Des tensions opposent des libéraux de stricte observance au FDF. Les premiers n'apprécient guère les saillies du francophonissime Olivier Maingain dans les médias. Les seconds n'ont pas digéré la préférence accordée à Armand De Decker, et non à Didier Gosuin, pour occuper la tête de liste bruxelloise aux élections régionales du 7 juin 2009. Le « coup de poignard dans le dos » donné par le FDF à Reynders, lors du ralliement manqué d'Aernoudt, n'a pas amélioré le climat entre les deux partenaires. Président du MCC et vice-président du MR, Gérard Deprez étale périodiquement ses états d'âme dans la presse. Il se sent sous-utilisé au Mouvement réformateur, qui ne le désigne pas comme un de ses négociateurs lors des marathons communautaires. Il déplore les déclarations agressives à l'égard du CDH. Non sans ironie, il marque également ses distances à l'égard de « positions outrancières » soutenues par le président du FDF, qualifié de « Che Guevara de Bruxelles ». Et lorsque Reynders prend fait et cause pour Maingain, Deprez laisse échapper : « Si la Congrégation pour la doctrine de la foi s'est prononcée, je n'ai pas d'autre choix que de m'incliner ou de devenir protestant. »

Le climat n'est pas non plus au beau fixe au sein des différentes composantes du MR, ainsi qu'on l'a constaté lors de la tentative d'absorption de LiDé. Louis et Charles Michel ont forcé Reynders à faire volte-face. Si le président perd la partie, le 7 juin prochain, le même duo pourrait le déstabiliser. Le leadership de Gérard Deprez n'est plus incontesté au Mouvement des citoyens pour le changement. L'ancien président du PSC est même invité à passer la main, pour permettre l'arrivée aux responsabilités d'une nouvelle génération. Enfin, au FDF, la fidélité à l'égard du MR l'emporte sur la tentation du *stand alone*, mais les deux lignes ont leurs tenants au sein du parti amarante.

D'autres lézardes apparaissent à la suite de publications ou de propos à l'emporte-pièce du sénateur de Communauté Alain Destexhe, franctireur plus assidu devant les caméras que dans les assemblées dont il est membre. À force de vouloir s'exprimer sur les sujets les plus divers de manière provocante, Destexhe se fait périodiquement remonter les bretelles : « microbe », lance Serge Kubla, « médecin sans frontières devenu sénateur sans limites », gronde Reynders, « parlementaire incapable de partager un message au sein d'un groupe », assène Gosuin. Dans un parti aussi composite, les différends personnels ne manquent pas. Ils donnent parfois une impression de cacophonie.

Pour le MR, les prochaines élections régionales et européennes constituent un enjeu de taille : en raison de la stratégie de confrontation retenue par le mouvement, elles auront l'allure d'un quitte ou double. Avant cette échéance, les réformateurs parviendront-ils à faire oublier les divisions du printemps 2009, qui ont brouillé leur image ? Alors que la crise économique pourrait pousser une partie de la population, en quête de stabilité, à voter « utile », seront-ils en mesure de persuader les hésitants à « oser le changement » ? En Belgique francophone, l'issue du scrutin dépend largement des réponses qui seront données à ces deux questions. ■

Le Front national : combien de divisions ?

JEAN FANIEL

Depuis sa fondation en 1985, l'histoire du Front national (FN) semble se répéter sans cesse. Bénéficiant de l'aura de son homologue et inspirateur français, ce parti incarne l'offre politique principale à l'extrême droite de l'échiquier politique belge francophone. Quasiment sans faire campagne, il enregistre des scores électoraux significatifs, sans rapport ni avec sa faible visibilité ni avec les maigres forces militantes dont il dispose. Le FN a survécu à plusieurs scissions et à la concurrence d'autres partis d'extrême droite (AGIR, le Front nouveau de Belgique, Force nationale, etc.). Son hégémonie sur l'extrême droite francophone s'est plusieurs fois confirmée. Mais à chaque fois, les divisions internes reprennent le dessus et conduisent à de nouvelles scissions. Davantage que des querelles idéologiques, ce sont les conflits de personnes et, depuis quelques années, d'argent qui alimentent essentiellement ces divisions.

Fortunes électorales diverses

Dès les élections communales de 1988, le Front national décroche un premier siège. L'année suivante, avec 3,3 % des voix, le FN envoie deux représentants au Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale. Lors du scrutin législatif de 1991, un premier député FN fait son entrée au Parlement (1,1 % des voix accordées au niveau national à la Chambre). Trois ans plus tard, D. Féret, fondateur du parti et président à vie de celui-ci, est élu au Parlement européen grâce aux 7,9 % récoltés dans le collège électoral français. La même année, le FN décroche un nombre record d'élus locaux : 46 conseillers communaux en Région bruxelloise, 26 en Wallonie et 10 sièges de conseiller provincial. Enfin, il obtient deux élus au Conseil régional wallon en 1995 (5,2 %), six au Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale (7,5 %) et deux députés fédéraux (2,3 % des voix accordées au niveau national à la Chambre). En revanche, la liste déposée pour l'élection du Sénat est invalidée car certaines signatures de soutien sont jugées frauduleuses. Par conséquent, le FN n'a pas accès à la dotation publique des partis politiques, l'octroi de celle-ci requérant à l'époque une représentation au sein des deux assemblées fédérales.

Élue députée fédérale sur la liste bruxelloise du FN, M. Bastien est rapidement exclue du parti et crée, après avoir tenté d'emporter le sigle FN et la flamme tricolore, le Front nouveau de Belgique (FNB). À cette époque déjà, la gestion du parti par D. Féret et la question du leadership sont au cœur des querelles. Alors qu'AGIR, principal concurrent francophone du FN jusque-là, est en train de décliner, l'hégémonie du FN sur l'extrême droite francophone est donc à nouveau contestée. Cette division ainsi qu'un contexte politique particulier ont conduit le FN à une défaite électorale[1]. En 1999, il perd son siège au Parlement européen (4 %), un de ses deux mandats de député fédéral (1,5 % des voix accordées au niveau national à la Chambre), un de ses deux sièges au Parlement wallon (4 %) et quatre de ses six élus régionaux bruxellois (2,6 %). Quoique participant cette fois à l'élection du Sénat, le FN n'y décroche pas d'élu, restant de ce fait écarté de l'accès à la dotation publique fédérale. L'année suivante, le FN perd neuf de ses dix mandats de conseiller provincial et ne décroche que six élus communaux.

Poursuites et accusations de malversation

Alors qu'il continue à susciter mécontentement et controverses internes, le président D. Féret est poursuivi en juillet 2002 par le parquet de Bruxelles en raison des infractions à la loi du 30 juillet 1981 tendant à réprimer certains actes inspirés par le racisme ou la xénophobie (loi Moureaux) que contiendraient le programme et

1 La crise de la dioxine a orienté une partie du vote protestataire vers Écolo et plusieurs campagnes antifascistes d'une certaine ampleur ont été menées en Wallonie et à Bruxelles, en particulier dans certaines zones où le vote d'extrême droite s'était particulièrement manifesté.

le site internet de son parti. La Chambre décide de lever l'immunité parlementaire de D. Féret.

Malgré les tensions internes, sa faible visibilité et la concurrence que le FNB continue de lui livrer (couplée, à Bruxelles, à celle du Vlaams Blok), le FN redresse la tête lors du scrutin fédéral de 2003. Avec 2,0 % des voix accordées au niveau national, il conserve un siège à la Chambre. Recueillant 6 % des voix au sein du collège électoral français, le FN parvient surtout à envoyer deux élus au Sénat. Cela lui permet d'obtenir désormais une dotation publique, d'un montant non négligeable de quelque 470 000 euros par an.

En juin 2004, le FN obtient 7,5 % des voix dans le collège français, mais ne retrouve pas le chemin du Parlement européen. Par contre, il quadruple sa représentation au Parlement wallon en établissant son meilleur score régional (8,1 %) et obtient pareillement quatre sièges au Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale (4,7 %).

Quelques jours plus tard, la procédure judiciaire lancée à l'encontre de D. Féret est renvoyée en appel. Le parquet requiert notamment la dissolution de l'asbl de financement du FN qui reçoit la dotation publique versée par le Parlement fédéral. Les tensions internes s'accroissent. À partir du mois de novembre, le parti est dirigé par D. Féret, le député fédéral P. Cocriamont, proche de ce dernier, le sénateur M. Delacroix, avocat de D. Féret, et Ch. Petitjean, député wallon.

L'état très lacunaire des comptes remis par le FN à la Commission de contrôle établie au sein du Parlement fédéral amène celle-ci à suspendre pour trois mois le versement de la dotation au FN[2], le privant ainsi de sommes conséquentes.

Aux poursuites concernant d'éventuelles infractions à la loi Moureaux s'ajoutent à la fin de l'année 2005 une procédure judiciaire pour malversations financières ainsi que des poursuites par le fisc. D. Féret ainsi que sa compagne, la députée bruxelloise A. Rorive, sont accusés d'avoir détourné à des fins privées une partie de la dotation publique versée au FN. Cette procédure vaudra ultérieurement au FN une nouvelle suspension temporaire du versement de sa dotation.

Irrités par la situation, plusieurs cadres, dont le sénateur et ancien trésorier du FN, F. Detraux, créent Force nationale en 2005, qui déposera quelques listes aux élections communales d'octobre 2006, sans succès. L'imbroglio engendré par cette situation amène le Parlement fédéral à placer sous surveillance étroite le versement mensuel de la dotation publique octroyée au FN.

Les poursuites intentées à l'encontre de D. Féret sur la base de la loi Moureaux aboutissent à sa condamnation en avril 2006 à une peine de travaux d'intérêt général[3] et à une privation pour dix ans de ses droits civils et politiques. La Cour de cassation confirme ce verdict, contraignant D. Féret à abandonner son mandat parlementaire.

En mai 2006, P. Sessler, secrétaire général du FN, et le député wallon J.-P. Borbouse intentent une action en référé pour obtenir la lumière sur les comptes de l'asbl de financement de leur parti. Ils sont déboutés.

Les différentes affaires et les démêlés judiciaires qui frappent D. Féret conduisent plusieurs parlementaires, emmenés par M. Delacroix, à destituer le président fondateur du FN en septembre 2007. Seuls sa compagne et P. Cocriamont restent fidèles à D. Féret et contestent sa destitution.

Bis repetita

Lors des scrutins de 2006 et 2007 comme lors de ceux tenus en 2003 et 2004, les résultats électoraux du FN sont assez bons, alors que ce parti est une fois encore déchiré en son sein,

2 En échange de l'octroi d'une dotation publique, les partis doivent remettre annuellement à la Commission de contrôle le détail de leurs comptes, certifiés par un réviseur d'entreprise.

3 À prester, ironie de la Cour, dans une institution spécialisée dans l'intégration des étrangers. Cela n'ira pas sans mal, D. Féret se voyant reprocher de tout faire pour empêcher l'application de cette peine et se retrouvant par conséquent en prison.

qu'il subit la concurrence d'autres formations d'extrême droite et qu'il ne fait parler de lui dans les médias que pour ses divisions et ses déboires judiciaires et financiers. En 2006, il remporte 28 sièges de conseiller communal et 4 de conseiller provincial. L'année suivante, les résultats enregistrés à la Chambre et au Sénat sont stables par rapport à l'élection de 2003. Le FN perd cependant un de ses deux sièges de sénateur. À nouveau, seul le Vlaams Belang oppose une concurrence sérieuse au FN en Région bruxelloise. Au sein de l'extrême droite francophone, le FN demeure la principale formation.

L'histoire du FN se répète également du point de vue de sa gestion financière. À l'automne 2007, le parti et son asbl de financement sont mis sous séquestre et un administrateur provisoire est désigné pour gérer les comptes du FN. Au début de l'année 2008, constatant l'absence de comptes annuels pour 2006, la Commission de contrôle du Parlement fédéral applique une nouvelle sanction au FN, suspendant pour quatre mois (la durée maximale prévue par la loi dans ce cas) le versement de sa dotation. Les comptes remis pour 2007 étant très lacunaires, une sanction identique a été appliquée en conséquence.

Enfin, les divisions internes resurgissent également. Dans un premier temps, l'écartement de D. Féret a semblé apaiser le parti. Après une dizaine d'années de séparation, le FNB décide de rallier le FN « rénové ». La nouvelle équipe dirigeante affiche son intention de restructurer, une fois encore, le parti afin, une fois encore, d'en faire une formation « responsable, crédible et juridiquement inattaquable[4] ». Mais à la fin de l'année 2008, la diffusion télévisée d'une vidéo privée montrant le nouveau président, M. Delacroix, entonner une chanson ironique sur les camps d'extermination contraint celui-ci à la démission. Sa succession divise une nouvelle fois le parti. P. Sessler appuie la désignation de D. Huygens, tandis que les collègues de ce dernier au Parlement wallon, Ch. Petitjean, candidat rival, et Ch. Pire, la contestent.

4 Communiqué du FN du 1er décembre 2008.

À la veille du scrutin régional, communautaire et européen du 7 juin 2009, il est assez difficile de cerner clairement ce qu'il reste du FN. Au tandem D. Huygens-P. Sessler qui se présente comme dirigeant le FN s'oppose P. Cocriamont, soutenu par D. Féret, qui se revendique le véritable héritier du FN. Le 7 janvier 2009, le tribunal de Liège a retiré à D. Féret ses droits sur la marque « FN », le logo et l'emblème du parti. Par conséquent, différentes questions se posent. Combien de listes portant le logo du FN seront déposées ? Par qui le seront-elles ? Y aura-t-il, comme ce fut le cas par le passé, contestation devant les tribunaux entre listes concurrentes déposées sous le même sigle ? Le cas échéant, comment le ministre de l'Intérieur pourra-t-il trancher entre les différents protagonistes ? Les différents élus sortants se représenteront-ils ?

C'est donc dans tous les sens qu'on peut se demander : le FN, combien de divisions ? ■

La N-VA : avancer à reculons

ÉMILIE VAN HAUTE

Entre les élections du 10 juin 2007 et la fin du cartel avec le CD&V à l'automne 2008, soit durant près de quinze mois, la N-VA a joué un rôle ambigu sur la scène politique fédérale. Partie prenante des négociations pour la formation d'un futur gouvernement fédéral, le parti ethno-régionaliste flamand a pourtant régulièrement fait preuve d'une intransigeance peu compatible avec les règles du jeu d'une négociation impliquant le compromis. Cette intransigeance a toujours été relative aux dossiers communautaires, cheval de bataille principal du parti.

Négociations, ultimatums et garanties

Tout au long de ces quinze mois, la N-VA a usé de deux techniques principales exprimant cette intransigeance. D'une part, elle a régulièrement posé des ultimatums pesant lourdement sur l'agenda des négociations ; d'autre

part, elle a exigé des garanties préalables au dialogue peu acceptables publiquement par les partis francophones.

Une première illustration de l'usage de ces méthodes a lieu à l'automne 2007. Alors que des accords se dessinent dans les domaines de la justice ou de l'immigration, le dossier BHV arrivé au sein de la commission de l'Intérieur à la Chambre vient pourrir les débats et entraîne la suspension des négociations. Les présidents de la Chambre et du Sénat, Van Rompuy et De Decker, proposent de mettre en place une convention au sein de laquelle se déroulerait le dialogue institutionnel. La N-VA, entraînant une partie du CD&V dans son sillage, s'oppose à la proposition, exigeant des garanties préalables : fixation d'un agenda précis, refus de sujets tabous. Ces conditions braquent les négociateurs francophones et poussent Leterme à démissionner (pour la seconde fois) de son mandat de formateur le 1er décembre 2007.

Fin février 2008, alors que le groupe Octopus mis en place par le gouvernement Verhofstadt III et chargé de négocier la réforme de l'État aboutit à un accord sur un « premier paquet » de réformes, la N-VA pose un nouvel ultimatum au groupe de travail, exigeant l'aboutissement du deuxième paquet pour le 15 juillet. Entre-temps, le parti opte pour un soutien en retrait du gouvernement Leterme I mis sur pied en mars.

Le dossier BHV de retour à la Chambre vient à nouveau retarder les travaux du groupe Octopus (réduit à un Heptapus à la suite du désistement du SP.A). Les travaux n'aboutissent pas à temps pour le 15 juillet, entraînant un blocage complet du processus. La N-VA impose un nouvel ultimatum aux trois médiateurs désignés par le roi à la suite de ce blocage : assurer des garanties pour une réforme de l'État pour le 1er août, et la poursuite du dossier BHV à la Chambre, sans quoi le parti retirerait son soutien à la majorité. Ces exigences placent le CD&V et Leterme dans la position difficile, voire impossible, d'aboutir à un accord en quinze jours pour éviter une nouvelle crise.

Le rapport des trois médiateurs déposé le 31 juillet n'est pas considéré comme suffisant par la N-VA, qui avance toujours ses garanties minimales avant de débuter les négociations : réforme vers un confédéralisme, résultats avant les élections de 2009, poursuite du travail parlementaire sur le dossier BHV, dialogue de Communauté à Communauté impliquant les deux ministres-présidents. La N-VA entend soumettre la proposition des médiateurs à son congrès de parti mi-septembre, mais les déclarations de son président, Bart De Wever, indiquent qu'il est peu probable qu'elle obtienne un soutien. Peeters tente de débloquer la situation début septembre en proposant un plan dont l'accueil par les francophones est perçu positivement du côté flamand, à l'exception de la N-VA. Le 21 septembre, le congrès de parti rejette le rapport des médiateurs. Bourgeois démissionne de son poste de ministre au gouvernement flamand. La fin du cartel CD&V/N-VA est confirmée. La N-VA se retrouve dans l'opposition tant à la Région qu'au niveau fédéral.

Comment expliquer la position de la N-VA, partie prenante des négociations, mais également frein à leur aboutissement ? La stratégie adoptée par le parti peut s'expliquer à la fois par la position occupée au sein du cartel, et plus généralement du système partisan en Flandre, mais aussi par la relation difficile du parti à l'État et au gouvernement fédéral et une intransigeance quant à son projet nationaliste historique, toutes deux héritées de la Volksunie.

Une position particulière dans un paysage politique instable

La N-VA est un petit parti à l'échelle du paysage politique en Flandre. Lors de son unique participation en tant que formation politique indépendante à l'occasion des élections fédérales de 2003, elle ne parvient à décrocher qu'un seul élu à la Chambre (Bourgeois). Sa survie financière et politique est mise en question, et l'établissement d'un cartel est vu comme l'unique solution.

Malgré cette taille réduite, la N-VA bénéficie d'un poids important au sein du cartel. En effet, depuis leur éviction du gouvernement fédéral en 1999, les démocrates-chrétiens flamands visent avant tout la récupération du leadership en Flandre. Les résultats du parti en 1999 et 2003 sont désastreux. Il se situe en deuxième, puis troisième place dans l'espace politique flamand. La conclusion d'un cartel avec la N-VA comporte certes des éléments idéologiques de repositionnement sur les questions communautaires, mais c'est aussi une décision stratégique pour le CD&V, dans la perspective de récupérer la première place. Cette stratégie s'est révélée payante, puisque le cartel renoue avec la victoire aux élections régionales de 2004, et frôle la barre des 30 % lors du scrutin fédéral de 2007. Dès lors, durant les négociations, le CD&V se trouve en permanence sous la menace d'une rupture du cartel et d'un retour possible dans les limbes électoraux. La N-VA se sait en position de force dans cette relation et peut imposer ses directives, en particulier dans son domaine de prédilection. D'autant que le cartel s'est présenté aux élections de 2007 avec deux exigences : une large réforme de l'État (entendu : vers un État confédéral) et la scission de BHV. Il en va donc aussi de la crédibilité du CD&V.

En outre, à la suite des élections de 2007, la N-VA voit émerger un concurrent sur les questions institutionnelles : la Lijst De Decker. Ce nouveau parti a connu un succès électoral inattendu, décrochant cinq sièges à la Chambre et un au Sénat. Les sondages ultérieurs pointent la LDD jusqu'à 10,1 % fin 2007, et entre 12 et 15 % au moment de la rupture du cartel. Certes, son ancrage idéologique principal est le néolibéralisme et non le nationalisme flamand. Cependant, les positions populistes du parti dénoncent régulièrement les transferts financiers entre le Nord et le Sud du pays. Dès lors, la N-VA peut craindre qu'une non-réalisation de ses promesses électorales en matière communautaire profite à la LDD, voire au Vlaams Belang.

L'existence de la LDD renforce par ailleurs le poids de la N-VA au sein du cartel. Les affinités entre Jean-Marie De Decker et la N-VA sont connues, ce dernier ayant fait un bref passage au sein de la formation ethno-régionaliste après son éviction du VLD fin 2006. Ce passage a été avorté par le CD&V qui y a opposé son veto et contraint De Decker à former son propre parti. Le CD&V craint particulièrement une rupture du cartel, qui pourrait entraîner un rapprochement entre la N-VA et la LDD, avec des répercussions électorales désastreuses pour les démocrates-chrétiens.

Un rapport difficile au fédéral

Avec un projet politique centré principalement sur la Flandre, la N-VA se trouve par définition dans une position schizophrène lorsqu'elle décide de participer à un gouvernement fédéral. Le parti s'engage dans la gestion d'un niveau auquel il ne croit guère, la déclaration de principe du parti plaidant en faveur de l'indépendance de la Flandre. Son objectif premier est donc la réalisation de son programme, une large réforme de l'État. Mais les questions communautaires touchant au cœur du projet du parti, il lui est difficile, voire impossible, d'accepter un compromis en la matière. Pour le parti, il faut réaliser la réforme dans son ensemble. Il lui est difficile d'imaginer une version édulcorée de sa vision. La participation de la N-VA aux négociations atteste de cette incapacité à opérer des compromis et des atermoiements du parti entre stratégie participationniste et tribunitienne ou d'opposition.

Ces difficultés étaient déjà largement présentes au sein de la Volksunie, formation dont la N-VA revendique l'héritage. La VU, au départ centrée uniquement sur une stratégie tribunitienne d'influence via le travail parlementaire et extra-parlementaire, a petit à petit intégré l'idée de participations gouvernementales. La tension entre participationnistes et tribuns est présente au sein du parti dès les années septante. Elle ne

s'est pas atténuée avec le temps, la participation gouvernementale n'ayant pas convaincu les sceptiques de ses bienfaits. Les participations au niveau fédéral se sont souvent révélées problématiques pour le parti.

Ainsi, à la fin des années septante, la VU accède pour la première fois au gouvernement national sous l'impulsion de son président d'alors, Hugo Schiltz. Cette consécration crée des divisions internes, certains ayant peur de perdre leur âme en prenant part au gouvernement. La VU accède au gouvernement en coalition avec les socialistes (PSB-BSP), le PSC, le CVP, et le FDF. Elle négocie les accords d'Egmont (1977) et du Stuyvenberg (1978), censés mettre en œuvre la régionalisation. Mais une partie du parti ne suit pas ses négociateurs. Une part substantielle de l'électorat et du mouvement flamand refuse le compromis. Les accords échouent. Aux élections anticipées de 1978, la VU enregistre un sévère recul et voit naître un concurrent nationaliste à sa droite : le Vlaams Blok, cartel électoral créé par des personnalités de la VU en désaccord avec le soutien apporté au pacte d'Egmont.

La dernière participation de la VU au gouvernement régional flamand (1999-2001) lui a d'ailleurs été fatale. Partie prenante des négociations pour la réforme de l'État, la VU est à nouveau déchirée entre deux tendances : les participationnistes (prêts à négocier et à fonctionner sur la base de compromis) incarnés par Anciaux, défendant l'ouverture du parti à d'autres thématiques que les questions communautaires *stricto sensu*, et les défenseurs de la vision nationaliste historique intransigeants incarnés par Bourgeois. La négociation des accords de la Saint-Polycarpe a soulevé de vives critiques en interne, opposant les négociateurs à la base du parti soutenue par certains mandataires se refusant à toute concession et maintenant une stratégie d'opposition (participation à des manifestations contre les accords, etc.). Alors que les négociateurs pour la VU ont accepté les accords de la Saint-Polycarpe, quatre des huit mandataires du parti décident de ne pas suivre les négociateurs. Or, leurs voix sont indispensables. La VU exige notamment une représentation flamande garantie à Bruxelles. Les négociations reprennent sur cette base pour aboutir aux accords du Lombard. Cependant, pour l'aile radicale de la VU, ceux-ci ne sont toujours pas satisfaisants et ne vont pas assez loin (ils ne prévoient pas de manière automatique un échevin flamand pour chaque commune bruxelloise). Dès lors, la VU sort des négociations (elle sera remplacée par le PSC d'alors, en échange d'un refinancement de la Communauté française baptisé accord de la Saint-Boniface). Ces deux stratégies parallèles (négociation, intransigeance), intenables, ont contribué à l'implosion du parti.

À la suite de l'implosion de la VU, deux formations ont vu le jour, incarnant les deux tendances qui s'opposaient : la N-VA, fondée par Bourgeois, et Spirit, lancé par Anciaux (devenu par la suite VlaamsProgressieven et plus récemment Sociaal-Liberale Partij). Dès lors que la N-VA s'est « débarrassée » des participationnistes, la tendance intransigeante peut dominer le parti. Cependant, une alliance en cartel avec le CD&V, le parti incarnant la participation gouvernementale en Belgique, devait mener la N-VA à être partie prenante à des négociations au niveau fédéral. Dès lors, il était prévisible que le dilemme entre négociation et intransigeance refasse surface. La stratégie de blocage des compromis ne respectant pas l'ensemble des exigences du parti, caractéristique des participations antérieures de la VU, a pu à nouveau être observée lors des dernières négociations. La N-VA a opté pour une position intermédiaire de soutien sans participation au gouvernement. Cette position entre stratégie tribunitienne et implication gouvernementale n'est pas tenable. La décision de quitter le gouvernement flamand et de rompre le cartel facilite la transition vers une opposition assumée au niveau fédéral.

La pression des échéances électorales à répétition

C'est que la N-VA voit approcher l'échéance du scrutin régional de 2009 avec la crainte de ne pas pouvoir présenter d'acquis à ses électeurs. Les deux motivations à entrer dans une négociation (réforme de l'État et scission de BHV) ne sont pas rencontrées à l'automne 2008, et le parti craint que, sans les garanties exigées, la discussion n'aboutisse pas avant cette échéance. Dès lors, le parti évalue les coûts d'une rupture du cartel (notamment en termes de places assurées sur les listes) comme moins importants que ceux liés à la non-réalisation des promesses électorales.

Cependant, la question de l'avenir de la N-VA reste posée. Les sondages menés après l'implosion du cartel placent le parti juste au-dessus du seuil des 5 %. Sa survie électorale est loin d'être assurée, et il est probable que le paysage politique en Flandre subisse de nouvelles reconfigurations. Notamment, l'appel du Vlaams Belang à rassembler les forces de droite sous le label Forza Flandria vise directement à attirer la N-VA ou la LDD sous une bannière commune, mais à ce jour, il n'a pas été entendu. ■

Italie. Le Grand Décideur

GIUSEPPE SANTOLIQUIDO

En prévision des prochaines élections européennes du 7 juin 2009, Monsieur Berlusconi, leader de la coalition de centre-droit et Premier ministre de la République italienne, souhaitait mobiliser ses troupes dans un cadre digne de l'importance de l'événement. Il convia donc les parlementaires de sa majorité, le mardi 10 mars 2009, au théâtre Capranica, haut lieu de culture situé en plein cœur de Rome et dans lequel des artistes tels que Scarlatti ou encore Vivaldi virent leurs œuvres représentées.

Et probablement Monsieur Berlusconi voulut-il se montrer à la hauteur de ses glorieux prédécesseurs puisqu'il réserva à son auditoire une première partie digne de ses talents d'amuseur public. Il faut dire qu'il n'en était pas à son coup d'essai, cette facette de son personnage ayant déjà sévi à de nombreuses reprises par le passé. Souvenons-nous, à titre d'exemples non exhaustifs, de ses félicitations au jeune et bronzé Obama, de cette interview durant laquelle il feignit de tirer à la mitraillette en répondant à un journaliste russe (alors que nous connaissons la dramatique situation de la presse en Fédération de Russie), de ses compliments au Premier ministre danois, en plein Conseil européen, lui disant qu'il le trouvait bel homme au point de penser à le présenter à son épouse. Nous pourrions également rappeler ses maladresses à propos des femmes victimes d'abus sexuels (il y a tellement de jolies femmes en Italie qu'il serait impossible de toutes les surveiller), des communistes qui, aujourd'hui encore, mangeraient les enfants (maladresse suivie d'une réaction outrée du Premier ministre chinois) ou, encore, cette conférence au cours de laquelle il se déchaussa publiquement pour démontrer qu'il ne portait pas de talonnettes.

Cette fois, au Capranica, après avoir rassuré son auditoire en déclarant qu'il tenait, à près de septante-trois ans, une forme physique digne d'un trentenaire, il raconta avec la gestuelle adéquate sa récente visite dans un home pour personnes âgées à Milan. Visite au cours de laquelle il constata avec soulagement que les pensionnaires du même âge que lui avaient le visage entièrement fripé, ce qui, naturellement, n'était pas son cas. Il formula ensuite à son ministre des Affaires étrangères, Franco Frattini, fraîchement séparé de sa compagne, cette élégante requête : « Dorénavant, lorsque vous quitterez vos fiancées, pensez à nous refiler les numéros de téléphone. » Après quoi, il s'en fut d'une œillade entendue à son auditoire, non sans avoir précisé que M. Frattini plaisait beaucoup à Mme Clinton et déclara goguenard : la différence entre eux (sous-entendu, la gauche) et nous, c'est que

nous sommes le peuple de la bonne humeur, de la liberté, de la vérité, de la vie, le peuple du sourire et de l'optimisme.

Et il est vrai qu'en ces temps de crise profonde, à l'heure où l'Italie connaît une récession économique sans précédent (Giulio Tremonti, le ministre de l'Économie, n'a-t-il pas récemment déclaré que l'année 2010 s'annonçait sous les pires auspices), le rôle d'un chef d'État qui se respecte est avant tout d'insuffler de la bonne humeur. Car, admettons-le, ce serait faire preuve de bien trop de pessimisme que de commencer à ergoter, devant un parterre de professionnels de la politique, sur la mise en place d'amortisseurs sociaux pour atténuer les effets de la crise, sur le probable allongement des années de cotisations pour la pension, sur la modification de l'assiette fiscale, sur le projet de loi visant à contraindre les professionnels de la santé à dénoncer les clandestins se présentant dans leurs établissements ou, encore, sur la proposition gouvernementale de taxer les permis de séjour. Non, point de pessimisme ! Ce qu'attendent les Italiens de leur Premier ministre, c'est de la bonne humeur pardi !

Museler le Parlement

À ce stade du congrès, le chef du gouvernement pouvait se réjouir : pas un parlementaire ne se départissait de l'indispensable sourire des partisans de l'optimisme. Mais encore fallait-il que cette même bonne humeur s'inscrivît dans la durée, qu'elle ne désertât pas l'auditoire lorsque seraient abordées des problématiques moins distrayantes. C'est alors, cerise sur le gâteau, que Monsieur Berlusconi proposa une modification du règlement parlementaire. Dorénavant, annonça-t-il, il serait bon que seuls les chefs des groupes politiques représentés à l'Assemblée puissent voter. En d'autres termes : lors de l'examen d'un projet de loi à la Chambre, à titre d'exemple, le chef de groupe du Popolo della Libertà voterait au nom de ses 271 députés (il en irait de même pour les autres groupes). Vous n'êtes pas des fonctionnaires de parti, précisa-t-il, mais des gens d'action souhaitant servir l'Italie du travail. Vous n'avez donc pas le temps de consacrer vos journées à voter soixante ou septante textes par séance parlementaire.

Outre le fait que cette proposition méconnaît grossièrement les prescrits constitutionnels (la délégation de vote n'est pas prévue par la Constitution italienne), la justification fournie pour sa mise en œuvre nous paraît pour le moins inquiétante car elle témoigne d'une conception exclusivement approbatrice du travail parlementaire. Il ne s'agit toutefois pas, dans le chef de Monsieur Berlusconi, d'une première. Nous en voulons pour preuve sa volonté plusieurs fois réitérée de gouverner à l'aide d'une législation d'urgence (ôtant ainsi à la Chambre et au Sénat leur mot à dire), sa décision de poser la question de confiance à chaque fois qu'il le jugera nécessaire (afin d'éviter tout débat au sein même de sa coalition), l'imposition faite à ses parlementaires de voter les textes de réforme endéans les deux mois, passages en commissions inclus.

Plus inquiétant encore : à un journaliste qui lui demandait récemment ce qu'il pensait de la proposition du leader de l'opposition de collaborer, au Parlement, à la résolution de la crise financière, Monsieur Berlusconi répondit tout de go : « Je m'en fiche. » Force est donc de constater que nous sommes face à une conception purement plébiscitaire de l'action parlementaire, une conception exclusivement ratificative. Le Parlement n'est, aux yeux du Premier ministre italien, qu'un outil superflu, encombrant, un arbre à palabres inutile ayant pour seul effet de ralentir le processus décisionnel imposé par le chef. Il faut donc le soumettre, en faire un lieu de non-décision au service du Grand décideur. Il s'agit là bel et bien d'une attaque idéologique contre l'institution démocratique par excellence, le Parlement des élus de la Nation, d'une volonté d'inféodation du législatif à l'exécutif.

Ce mépris pour le travail parlementaire s'appuie corollairement sur une sémantique pernicieuse, constamment réitérée, visant à opposer autant

que faire se peut la parole à l'action, le faire au parler. Surfant sur la méfiance toujours croissante des Italiens à l'égard de leurs dirigeants politiques, sur leur sentiment d'impuissance quant à la capacité de ceux-ci à résoudre la crise, le Premier ministre ravive constamment son image d'homme d'affaires à succès, implorant que les politiciens de métier (ce qu'il dit ne pas être) lui laissent les coudées franches. Ainsi pourra-t-il finalement agir, résoudre les problèmes du pays. Nous sommes des hommes d'action, a-t-il rappelé sur la scène du Capranica en s'adressant aux membres de sa majorité, nous soutenons l'Italie qui travaille. Et d'associer ensuite les longues heures de vote en Parlement à un travail inutile, improductif, à une mort civile, une source de dépression pour les parlementaires eux-mêmes.

Pour reprendre la formule d'Hannah Arendt, Monsieur Berlusconi ignore que l'une des choses les plus merveilleuses de la pensée grecque, mère du concept de la *Polis,* consiste justement en ce qu'une telle séparation entre la parole et l'action n'a jamais existé. La parole y était perçue comme une forme d'action à part entière, une manière d'agir. Et le débat comme un moyen d'appréhender le monde par l'échange, par la persuasion. C'est là le sens même de la politique. Mais cela n'est possible que dans un espace de liberté, en l'occurrence dans le cadre d'une relation libre avec les autres pouvoirs institués, le monde judiciaire, les opposants, la presse, l'opinion publique.

Dans la deuxième partie du XIXe siècle s'opposèrent en Europe occidentale deux conceptions différentes de société. La première, sur le modèle libéral, préconisait une gestion des relations sociales conflictuelles par le commerce, autrement dit par le débat, la persuasion. La seconde, sorte de darwinisme politique, érigeait en loi de la vie politique la résolution de ces mêmes relations par l'action, l'action vigoureuse voire, en politique extérieure, par la guerre. À défaut, prétendaient les partisans de cette thèse, on s'enliserait dans une sorte de décadence pessimiste. Les historiens italiens affirment que dans la Péninsule le basculement eut lieu en 1870. La thèse de l'action l'emporta sur celle de la parole. Elle grandit, fit son chemin, se transforma en doctrine et, enfin, épousa une opinion publique frappée par la crise, lasse de ses gouvernants. Le culte du Grand Décideur au visage baigné d'une éternelle jeunesse connut alors ses plus belles années. ■